

MAGAZINE D'INFORMATION MENSUEL CRÉPY-EN-VALOIS

Crépy mag & infos

MAI 2021 N°481

| ÉCONOMIE · SOCIAL · CULTURE · SPORT · PROJETS DE VILLE · RETROUVONS-NOUS SUR WWW.CREPYENVALOIS.FR

**PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ :
UN ENJEU MAJEUR,
DES ACTIONS VARIÉES**





N°481 SOMMAIRE

BUDGET 2021 : DES PROJETS À FORTE VALEUR AJOUTÉE LE DOSSIER

Adopté vendredi 26 mars, découvrez comment se répartit le budget de la Ville et quels sont les projets phares pour les années à venir.

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ : UN ENJEU MAJEUR, DES ACTIONS VARIÉES ACTUS VILLE

Fauchage tardif et mise à disposition de récupérateurs d'eau de pluie sont au programme. Des actions engagées dans une politique de développement durable.

SAINTE-AGATHE DE CRÉPY-EN-VALOIS OU L'ÉGLISE OUBLIÉE CULTURE

Si l'appellation Sainte-Agathe est bien connue des Crépynois, saviez-vous que c'est aussi la plus ancienne église de la Ville aux sept clochers ?

IRÈNE CRUYPENNINGK : SOUVENIRS D'UNE ARCHÈRE HORS-PAIR SPORT

Avant de donner son nom à un gymnase, Irène Cruyppenninck c'est d'abord celui d'une grande championne de tir à l'arc Crépynoise. Portrait.

ÉDITO

Vendredi 26 mars dernier, le Conseil municipal s'est réuni pour voter le budget de l'année 2021. Une nouveauté, pour la première fois, le conseil était retransmis en direct sur la chaîne Youtube de la Ville de Crépy-en-Valois.

En cette période particulière où le public ne peut être présent aux Conseils municipaux, il m'est apparu plus qu'important de rendre accessibles les séances via le numérique. J'invite donc les Crépynoises et Crépynois à profiter de ce nouvel outil d'information pour voir et/ou revoir les Conseils municipaux.

Le vote du budget est un moment charnière dans la vie d'une commune. Le désendettement de la Ville, mon cheval de bataille, se poursuit. Ainsi, Crépy-en-Valois se désendette de 189 065 € en 2020 sur le budget général. Ce qui porte notre désendettement sur le budget général à 2 569 696 € entre 2014 et 2020. Des économies qui permettent tout de même de maintenir, pour l'essentiel, les subventions accordées aux associations crépynoises, partenaires incontournables de la vie locale, et de ne pas augmenter les taux des impôts communaux.

Je suis heureux de vous annoncer que les efforts ont payé. Les économies réalisées permettent à la Ville d'investir afin d'améliorer notre cadre de vie. Pour cela, 5 millions d'euros de nouveaux investissements sont prévus en 2021. Vous trouverez toutes les informations concernant le budget 2021 dans le dossier de votre *CrépyMag&Infos*.

À l'heure où le printemps s'installe vraiment et ravive notre espoir de profiter des beaux jours à l'extérieur, il est indispensable de mettre en œuvre tous les moyens pour vacciner un maximum de personnes rapidement.

Dès qu'il a été question de vaccins, j'ai souhaité que la Ville de Crépy-en-Valois se dote d'un Centre de vaccination. Elle a d'ailleurs été l'une des premières villes de l'Oise à mettre en place son Centre, avec une capacité de 900 vaccinations par semaine. Lundi 26 avril dernier, avec l'aide de l'hôpital de Crépy-en-Valois, nous avons déménagé le Centre de vaccination à la Maison des Arts Martiaux et des Sports de Combat. L'objectif étant de doubler notre capacité vaccinale à 2 500 vaccinations par semaine. Cela représente un travail important pour les équipes mobilisées au quotidien.

Cependant, une interrogation forte subsiste concernant la livraison des doses qui restent, encore une fois, aléatoires et sans prévisions claires de la part de l'Agence Régionale de Santé et donc de l'État.

Je voudrais une fois de plus remercier, en votre nom à tous, l'ensemble du personnel médical qui s'implique quotidiennement dans cette action importante, et les agents de la Ville qui contribuent aussi à cette réussite. Le vrai trésor, dans cette période difficile, c'est de pouvoir compter sur leur implication sans faille. Un grand MERCI à vous tous.

Portez-vous bien et n'oubliez pas que les gestes barrières restent toujours absolument indispensables.

Bonne lecture.

• Bruno FORTIER, Maire de Crépy-en-Valois
1^{er} vice-président de la CCPV

Crépymag&infos

Mensuel d'information de la ville de Crépy-en-Valois - 60800 Crépy-en-Valois
Téléphone : 03 44 59 44 44

Directeur de la publication : Bruno Fortier. Directeur de la rédaction : Pascal Fayolle
Direction de la communication : Mélanie Ozeray, Johanna Jandriou, Annabelle Pitet, Jessica Fouquet
Direction artistique & graphisme, maquette : Estelle Jauneaud - Mise en page : www.grandnord.fr - 8002
Crédits photos : Studio Bruno Cohen, Jérémy Thomas, Sylvain Larose, Garantia
Impression : Delezenne - Mai 2021. Tirage : 8 500 exemplaires.



1 ÉCLAIRAGES BASSE CONSOMMATION
MARS 2021



2 DES NICHOURS POUR LES OISEAUX
LUNDI 22 MARS



3 CONSEILS MUNICIPAUX EN DIRECT
VENDREDI 26 ET MARDI 30 MARS

ÉCLAIRAGES BASSE CONSOMMATION

1 La Ville procède progressivement, depuis plusieurs années, au renouvellement de ses éclairages publics. Les agents du Centre Technique Municipal ont effectué le remplacement des ampoules traditionnelles de l'éclairage public de la rue de Soissons par des ampoules LED. Plus économiques et plus durables, elles permettront de moins consommer d'énergie et de réduire considérablement la facture d'électricité de la Ville.

DES NICHOURS POUR LES OISEAUX

2 Afin de multiplier les cavités pour offrir un toit aux oiseaux amateurs de notre territoire (mésanges, rouge-gorges, chouettes hulottes, etc.), 17 niochours ont été installés au parc de Géresme. L'emploi du béton de bois s'inscrit dans la démarche de développement durable, car particulièrement résistant aux intempéries et au tambourinage des pics. Neuf niochours supplémentaires viendront compléter le dispositif d'ici fin mai.

CONSEILS MUNICIPAUX EN DIRECT

3 Dans le cadre de la situation sanitaire et pour permettre à tous d'avoir l'information, les Conseils municipaux sont filmés. Ainsi, il est possible de les visionner en direct ou de les revoir sur la chaîne Youtube de la Ville. Vous pourrez notamment retrouver les deux derniers conseils sur le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du Règlement Local de Publicité (RLP).

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ : UN ENJEU MAJEUR, DES ACTIONS VARIÉES

« ZÉRO PHYTO », ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE, GESTION DES EAUX PLUVIALES... LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE SE DÉCLINE SUR DE NOMBREUX AXES. ET LA PALETTE S'ÉLARGIT, AVEC LE FAUCHAGE TARDIF -PRATIQUE QUI RESTE MÉCONNUE- ET LA RÉCUPÉRATION DES EAUX DE PLUIE POUR LES PARTICULIERS - DERNIÈRE NÉE DES MESURES EN CE PRINTEMPS.



UN FAUCHAGE TARDIF, UNE NATURE PRÉSERVÉE

Au visuel, une parcelle qui fait l'objet d'un fauchage tardif peut paraître abandonnée. Il n'en est rien. Cette décision traduit un intérêt tout particulier pour le cycle de la nature et la préservation de la biodiversité. Explications.

Le fauchage tardif, c'est quoi ?

Les espaces verts constituent des prairies naturelles avec un vrai enjeu écologique à la clé. Ce sol stocke du carbone, de quoi jouer un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique. C'est vrai pour les prairies permanentes. Et la Ville en comptera une supplémentaire, à proximité des moutons, rue Henri Laroche. Les prairies transitoires stockent et contribuent aussi au plein épanouissement de la nature, au printemps et à l'automne.



Un plus pour les végétaux... et les animaux

Le fauchage tardif permet aux plantes annuelles de finir leur cycle végétatif et de se reproduire. Ainsi, les plantes sauvages (tulipes, orchidées) ont le temps de mener leurs graines à maturité et de se semer pour l'année suivante. Le gîte et le couvert pour les oiseaux, les lézards, etc. Abeilles, bourdons et papillons sont aussi de la partie et contribuent à la pollinisation des plantes. Les pollinisateurs jouent un rôle indispensable dans la production alimentaire et donc la subsistance des populations humaines.

Comment on s'y prend ?

Le fauchage a lieu deux fois par an pour les sous-bois (mai et octobre), en octobre seulement pour les zones à ciel ouvert tels que les parcs. L'outil employé ? Une... faucheuse. La coupe est réalisée à hauteur de 7 cm environ. L'objectif ? Ne pas détruire la base des plantes et la petite faune qui se cache dans les hautes herbes. Les restes de coupes sont laissés sur place, de quoi nourrir le sol.

Rien ne se perd, rien ne se créé, tout se transforme

Cette citation d'Antoine Lavoisier vaut tout à fait pour le développement durable. Les restes de coupe, en cas de fauchage tardif, peuvent servir de fourrage, de paillage au potager, ou encore de matière azotée pour le compost. Pour un particulier comme pour une commune, cette politique-là est synonyme d'économies. « Le temps de travail des agents étant limité, ils peuvent être affectés à d'autres travaux ; le matériel s'use moins vite, d'où une réduction des coûts de maintenance et de réparations ; l'utilisation du carburant diminue et les rejets en CO₂ également, précise David Lemaire, responsable des espaces verts. Le fauchage tardif, c'est aussi le plaisir de contempler de beaux espaces fleuris ! ».

UN LABEL DE QUALITÉ DE VIE AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE



Le Label « Villes et Villages Fleuris » récompense l'engagement des communes en faveur de la place accordée à la nature et au végétal dans l'aménagement des espaces publics, le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique et la préservation du lien social. En 2019, le jury a décidé de maintenir le label « 3 fleurs » à Crépy-en-Valois.



EAU DE PLUIE : N'EN PERDEZ PAS UNE GOUTTE

La Ville va plus loin dans sa politique de gestion durable des eaux pluviales, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et le concours des Crépynois en lançant l'opération « Au jardin, j'arrose malin... avec ma Ville ! ». On vous dit tout.

Des cuves à disposition des Crépynois

La biodiversité est l'affaire de tous. Un postulat qui vaut aussi pour la gestion de l'eau. Pas besoin d'ouvrir le robinet pour arroser votre potager, jardin, laver votre voiture ou encore remplir un bassin. Les eaux de pluie sont là pour ça. Solution simple et facile à mettre en place, le récupérateur d'eau offre de nombreux avantages. Pour vous aider dans cette démarche, la Ville fournit une cuve d'eau gratuitement. Du deux en un : un geste pour l'environnement et pour votre portefeuille.

3 modèles disponibles

- Une cuve ronde de 310 L
- Une cuve ronde de 510 L
- Une cuve rectangulaire de 300 L

À noter : la cuve est fournie avec socle, couvercle, robinet et collecteur filtrant.



COMMENT OBTENIR MA CUVE ?

Deux options :

- 1 • Appeler les services techniques, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h : **03 44 94 41 21**
- 2 • Faire une demande par mail en laissant vos coordonnées à **gestiondeleau@crepyenvalois.fr**

Vous serez recontacté pour fixer une date de livraison. Un guide d'installation et d'entretien de la cuve vous sera fourni. Livraison dans la limite des stocks disponibles lié au réapprovisionnement des matières premières.

À noter : Les cuves vous sont prêtées à titre gracieux et restent la propriété de la Ville. Merci d'en prendre soin.



Pour voir ou revoir comment la Ville gère ses eaux de pluie rendez-vous sur la chaîne Youtube du CERDD* : Climatour #13 "Gérer la pluie : pour mieux s'adapter au changement climatique !"

* Centre Ressource du Développement Durable

LE CENTRE DE VACCINATION INSTALLÉ À LA MAISON DES ARTS MARTIAUX ET DES SPORTS DE COMBAT

Au mois de janvier dernier, Crépy-en-Valois était l'une des premières villes du département à créer son Centre de vaccination et ça, en moins de 8 jours. La Ville, soutenue par l'Agence Régionale de Santé (ARS), a tout mis en œuvre pour doubler sa capacité vaccinale.

Objectif : plus de 2 500 vaccinations par semaine pour répondre à la forte attente de la population.

Ainsi, lundi 26 avril, avec l'aide de l'hôpital de Crépy-en-Valois, le Centre de vaccination

a déménagé à la Maison des Arts Martiaux et des Sports de Combat, rue Marie Rotsen. Pour faciliter l'accès, deux arrêts de bus Cypré temporaires ont été créés entre le lycée Jean Monnet et le gymnase Marcel Quentin : Centre de vaccination.

Encore un grand merci au personnel médical et aux agents municipaux, mobilisés au quotidien. Grâce à eux, la campagne vaccinale peut être accélérée au sein de la Ville.

900 injections par semaine

7 000 vaccinations depuis l'ouverture du centre

3 500 rendez-vous en cours

(chiffres arrêtés au 20 avril)

Pour prendre rendez-vous :

☎ **03 44 59 44 49** - www.doctolib.fr (Centre de vaccination COVID - Ville de Crépy-en-Valois)

Pour toute question, rendez-vous sur la FAQ dédiée au centre de vaccination, www.crepyenvalois.fr



SAINTE-AGATHE DE CRÉPY-EN-VALOIS OU L'ÉGLISE OUBLIÉE

L'APPELLATION DE SAINTE-AGATHE EST BIEN CONNUE DES CRÉPYNOIS QUI FRÉQUENTENT LE PARC, EMPRUNTENT LA RUE, VOIRE SE RENDENT AU JEU D'ARC ÉPONYMES. MAIS PLUS RARES SONT CEUX QUI SAVENT QUE CE VOCABLE PROVIENT D'UNE ANCIENNE PAROISSE SITUÉE HORS-LES-MURS. ZOOM SUR LA PLUS ANCIENNE ÉGLISE DE LA VILLE QUI FAISAIT FACE AU CHÂTEAU DES COMTES DE CRÉPY-NANTEUIL AVEC SES SEPT CLOCHERS !

La fondation de l'église Sainte-Agathe reste encore aujourd'hui méconnue. La tradition littéraire en fait remonter l'origine au dépôt d'une relique de la sainte à Crépy-en-Valois au cours du VI^e siècle. D'autres évoquent la construction d'une église antérieure au XII^e siècle par la volonté d'un chevalier nommé Agathe d'Aragon.

Quoiqu'il en soit, l'historien Jean-Marie Tomasini¹ indique que la première mention certaine de l'église apparaît dès 1130 dans une bulle du pape Innocent II, destinée à l'abbaye Saint-Arnoul. Ce document permet de déduire que l'édifice constitue en réalité la première église paroissiale de Crépy. Au XVIII^e siècle, alors que Saint-Denis et Saint-Thomas sont devenues des paroisses d'importance, celle de Sainte-Agathe s'étend sur le val du même nom, mais encore sur une partie de la ville à l'intérieur des fortifications, jusqu'aux demeures de la place du Pilon et de la place du Croix-au-Bourg, c'est-à-dire notre actuelle place Gambetta. Les populations vivant dans la vallée hors de l'enceinte, telles que celles d'Hazemont, sont également rattachées à cette tutelle. Cette délimitation revêt une importance majeure car les habitants ont alors interdiction d'assister aux offices et de se faire inhumer dans une autre paroisse. Un cimetière entourait donc l'église. Une confrérie, évidemment dédiée à Sainte Agathe, y a également officié durant de nombreux siècles.

Quelques rares images nous renseignent sur l'apparence de Sainte-Agathe et montrent un plan en forme de croix latine, possédant une nef à bas-côtés de cinq travées et un chœur

à double chevet plat. Un clocher surplombe la croisée du transept. D'un modèle proche de celui de l'église de Béthisy-Saint-Martin, il est composé d'une flèche polygonale encadrée de quatre pyramides. Les proportions de l'église semblent relativement modestes : 39 m de long sur 15 m de large environ. L'iconographie du XVIII^e siècle, doublée de témoignages du XIX^e siècle, laissent penser que la datation de l'édifice est, comme souvent, faite de strates. Tandis que les fondations, le transept et le chœur dateraient des XI^e et XII^e siècles, le clocher et la nef seraient plutôt à rapprocher des édifices des XV^e et XVI^e siècles. Cette deuxième tranche de construction a probablement un lien avec le siège de la ville par les Anglais, en 1434, lors de la guerre de Cent ans.

L'église est finalement démolie en 1794 suite à la Révolution française. Son emprise foncière, la grange et le prieuré sont vendus par adjudication en 1814. Le cimetière est démantelé. Il ne reste aujourd'hui de cet édifice que les cinq arcades des travées de la nef, situées dans une propriété privée, et visibles en hiver depuis la terrasse du château qui lui fait face. Transféré en 1616 à l'intérieur des murs de la ville, le presbytère est actuellement une habitation bordant le jardin du Musée et orientée vers les hauteurs du val Sainte-Agathe. Enfin, le parc public constitue également un témoignage arboré de l'ancienne promenade des prieurs de cette église tombée dans l'oubli.

¹ J.-M. Tomasini, Crépy-en-Valois, *Mille ans d'Histoire*, 2014, éditions de La Sauvegarde du Vieux-Crépy.



Sancta Agatha, ora pro nobis,
église Saint-Denis, Crépy-en-Valois

Mais au fait, qui est sainte Agathe ?

Selon la Légende dorée de Jacques de Voragine, Agathe serait née à Catane, en Sicile, peut-être sous l'empereur Dèce (mort en 215). Issue d'une famille noble, elle décida de vouer sa vie au Christ en refusant de sacrifier aux dieux romains et en repoussant les avances pressantes du consul Quintianus. Désireux de se venger, Quintianus l'envoya dans un lupanar, où elle sauvegarda miraculeusement sa virginité. Le consul décida alors de l'incarcérer et de lui infliger d'atroces tortures, notamment en lui arrachant les seins avec une tenaille. Ces éléments constituent d'ailleurs les attributs par lesquels la sainte est identifiée et immédiatement reconnaissable. Son martyre ne cessa pas à ces premières indignités car, guérie par Saint Pierre, la jeune femme subit de nouvelles épreuves : on la fit marcher sur des charbons ardents et des débris de verre. La légende rapporte encore que ces tortures provoquèrent l'éruption de l'Etna et des tremblements de terre. Affolée, la population supplia le consul de faire grâce à la jeune fille. Agathe fut finalement conduite en prison où elle mourut de privations. Très populaire dès le VI^e siècle, Sainte Agathe est aujourd'hui encore la protectrice des nourrices, des infirmiers, mais aussi des fondeurs de cloches. Elle est invoquée contre les maladies du sein, les incendies et les éruptions volcaniques.

BUDGET 2021

DES PROJETS À FORTE VALEUR AJOUTÉE

L'ÉLABORATION DU BUDGET EST UN TEMPS FORT DE LA VIE D'UNE COMMUNE. ADOPTÉ VENDREDI 26 MARS, LE BUDGET 2021 S'INSCRIT DANS LA CONTINUITÉ DE LA POLITIQUE MISE EN PLACE PAR LA MUNICIPALITÉ DANS LE DOUBLE OBJECTIF D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES CRÉPYNOIS TOUT EN CONSERVANT UNE GESTION BUDGÉTAIRE SAINTE. DÉCRYPTAGE.

DE QUOI SE COMPOSE LE BUDGET ?

Rappelons qu'à l'image d'un particulier, la Ville gère un budget de recettes et de dépenses, voté chaque année. Il lui permet de mettre en œuvre les projets qu'elle a définis, d'anticiper ses besoins et d'assumer les dépenses liées à ses missions, notamment dans les domaines de la sécurité, de l'éducation et de la jeunesse (petite enfance et écoles), de la culture, du sport, du social et de la santé, de l'urbanisme et de l'environnement. Les dépenses de la Ville sont définies par le programme du mandat mais aussi par les engagements des années passées.

Le budget présente deux sections comprenant chacune des recettes et des dépenses : **Fonctionnement et investissement**

- > La section de fonctionnement correspond à ce qui relève de la vie courante. Elle constitue la part la plus importante du budget (ex : fluides, fournitures, matériels, prestations de services, masse salariale...).
- > La section d'investissement permet à la collectivité de s'équiper, de se doter de biens durables, en d'autres termes d'augmenter la valeur de son patrimoine et de l'entretenir.



Taxes foncières
40,2 % * 9 258 000 €

Dotations, subventions
de l'État et autres organismes
26,2 % * 6 021 348 €

D'où vient l'argent ?

Impôt des entreprises
(attribution de compensation versée
par la CCPV et versement mobilité)
14 % * 3 217 385 €

Autres (facturation des services, loyers perçus
par la Commune, diverses taxes non fiscales...)
12,5 % * 2 865 660 €

Emprunt
7,1 % * 1 643 000 €

BUDGET GÉNÉRAL

29 451 129 €



Personnel communal
38 % * 9 853 093 €

Fonctionnement
30 % * 7 585 108 €

Comment est-il utilisé ?

Investissement
24 % * 6 087 621 €

Remboursement emprunts
(intérêts et capital)
8 % * 2 123 000 €

SACHONS-LE !

Taxe d'habitation – ce que ça change pour le financement de vos services publics

La loi de finances 2021 prévoit la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux. Une suppression progressive jusqu'en 2023. À compter de cette année, les communes percevront, en compensation de cette perte de recette, le produit de la part départementale de la taxe foncière. Cette réforme induit un changement dans le lien fiscal entre les habitants et les collectivités : en effet, le contribuable locataire ne participe plus au financement des services publics de la commune. Seul le contribuable propriétaire y contribue par le versement de la taxe foncière.

À noter que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est maintenue.

ZOOM SUR...

L'OPÉRATION DE SOUTIEN AUX COMMERÇANTS

Face à l'effet dévastateur de la crise sanitaire, la Ville a mis en place des actions en faveur des commerçants, artisans et restaurateurs locaux, notamment en leur versant des aides à hauteur de 260 000 €.

108 395 € → versés en 2020 en aide aux loyers

50 000 € → prévus pour 2021

100 000 € → engagés pour l'opération « Je booste mon pouvoir d'achat, je consomme local ! » avec la mise en place de chèques-cadeaux.

ENTRE DÉPENSES ET DÉSENDETTEMENT : UNE GESTION MAÎTRISÉE

Investir à hauteur de ses moyens est le leitmotiv de Crépy-en-Valois depuis 2014 ! Grâce aux efforts de gestion réalisés sur les dépenses de fonctionnement, tout en maintenant le même niveau de service public rendu à la population, ainsi qu'à la maîtrise de l'endettement, la Ville a su améliorer sa capacité financière à investir.

Depuis 2014, la Ville s'est désendettée de 6 902 962 € sur l'ensemble de ses budgets.

À NOTER

La capacité de désendettement de la Ville s'élève fin 2020 à 5,21 années. Cela correspond au nombre d'années que la Ville mettrait à rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de sa capacité d'autofinancement.

“ Ce n'est un secret pour personne, le contexte économique national reste tendu. Depuis 2014, nous travaillons dur et faisons des choix parfois difficiles pour donner la priorité aux économies tout en restant en capacité d'investir. Un désendettement qui ne compromet en rien la qualité des services publics locaux et qui a permis de soutenir le commerce local et les Crépynois. ”

Bruno Fortier,
Maire de Crépy-en-Valois

INVESTIR : UNE VISION À LONG TERME

5 millions d'euros de nouveaux investissements prévus en 2021

Les élus ont souhaité à travers ces dépenses, miser sur le dynamisme et l'attractivité de la Ville. Elles sont indispensables pour consolider et améliorer le cadre de vie des habitants. **Zoom sur quelques exemples d'investissements phares qui se concrétiseront cette année :**

891 750 € concerneront l'entretien et les travaux des bâtiments communaux

réfection des sols de l'école maternelle Malraux ; remplacement des faux plafonds, isolation et luminaires de l'école Péguy ; création d'une toiture terrasse à l'école élémentaire Cocteau ; etc.

235 000 € permettront de provisionner des acquisitions immobilières

notamment l'achat d'une partie du terrain appartenant à l'hôpital de Crépy-en-Valois pour la création d'une voie d'accès depuis l'avenue Pasteur afin de préparer l'avenir du futur quartier Sud-Gare.

265 365 € seront consacrés à l'éclairage public et aux réseaux

notamment la mise en valeur du patrimoine par l'éclairage du Château de Géresme, du Musée de l'archerie et du Valois, et des portes de Paris.

212 000 € sont prévus pour la poursuite de la réalisation de l'agenda programmé d'accessibilité

Cette année les travaux concerneront les gymnases Gaston Ramon et Marcel Quentin avec l'aménagement de douches, de vestiaires, de portes larges et d'une mise à niveau des sols pour les personnes à mobilité réduite (PMR) ainsi que la création de contrastes pour les personnes malvoyantes.

781 415 € pour le programme annuel de voirie

dont l'aménagement d'un parking rue des Érables et d'une liaison permettant l'accès au futur Pôle Santé, dont les travaux sont programmés pour cet été.



Le désendettement de la Ville, cheval de bataille du premier mandat de Bruno Fortier, Maire de Crépy-en-Valois, permet aussi d'engager aujourd'hui des projets qui se conjuguent au futur.

→ Tous les services publics de proximité seront réunis

Les travaux de la future Maison de ressources située 5 place Georges Brassens, éligible rapidement au label « Maison France-Services », débiteront à l'automne 2021. La Maison de ressources ouvrira ainsi ses portes début 2022. Le montant des travaux est estimé à 150 000 €.

→ Saint-Thomas entrera dans une phase de restauration

La première opération liée à la restauration de la collégiale Saint-Thomas-de-Canterbury est prévue dans les mois à venir. Elle concernera les travaux de confortement de la tour-clocher qui débiteront fin 2021 / début 2022. Subventionné à plus de 80 %, le solde à la charge de la Ville s'élève à 210 920 € TTC. Cette action phare pour la préservation du patrimoine, a fait notamment l'objet d'un dossier dans votre *CrépyMag&Infos* du mois d'avril.

→ Un lieu unique accueillera les petits Crépynois

Le projet de construction d'un équipement pour la petite enfance, à proximité de l'école Jean Vassal sera engagé cette année, et se poursuivra en 2022 et 2023. Il s'agit d'une structure regroupant l'ensemble des accueils et services liés à la petite enfance : Multi-accueil, Halte-jeux, Crèche familiale, Relais Assistantes Maternelles avec également une restauration sur place. 80 000 € sont provisionnés pour la première année afin d'enclencher la phase de maîtrise d'œuvre du projet.

→ L'étude du Pôle Sud-Gare se poursuivra

En lien avec la Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV) et la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO), l'étude pour l'aménagement du Pôle Gare et l'émergence d'un nouveau quartier, regroupant activités tertiaires, logements et équipements publics, sera finalisée.

ZOOM SUR LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DU BUDGET GÉNÉRAL

Administration générale

9 988 692 €



► Fonctionnement 6 352 257 € ► Investissement 3 636 435 €

Sécurité et salubrité publique

1 236 281 €



► Fonctionnement 1 222 981 € ► Investissement 13 300 €

Enseignement

3 230 525 €



► Fonctionnement 2 740 653 € ► Investissement 489 872 €

Culture

1 822 952 €



► Fonctionnement 1 377 846 € ► Investissement 445 106 €

Sport et jeunesse

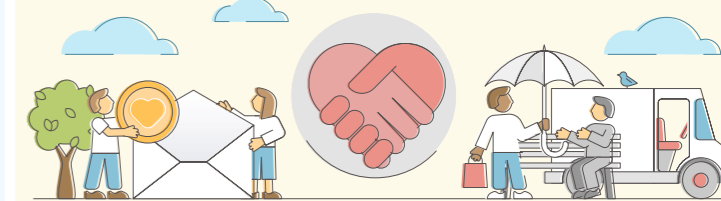
2 052 024 €



► Fonctionnement 1 408 385 € ► Investissement 643 639 €

Action sociale

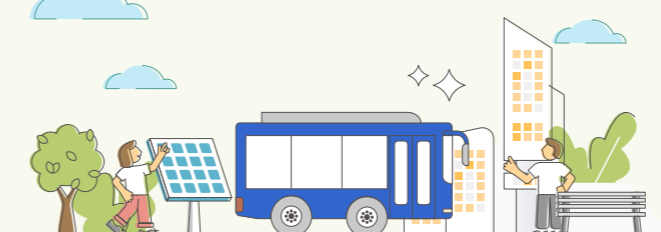
1 203 107 €



► Fonctionnement 1 033 107 € ► Investissement 170 000 €

Aménagement urbain, transport et environnement

6 228 374 €



► Fonctionnement 3 566 852 € ► Investissement 2 661 522 €

Action économique

97 760 €



► Fonctionnement 66 120 € ► Investissement 31 640 €



CATHERINE SCHMITT LECOMTE PORTRAIT

► POUVEZ-VOUS VOUS PRÉSENTER ?

Je suis Adjointe au Maire en charge de l'Éducation. Crépynoise depuis 38 ans, j'ai deux enfants qui ont grandi et étudié à Crépy-en-Valois : une fille de 36 ans et un fils de 30 ans. Je suis aussi l'heureuse mamie de trois petits enfants. Dès l'entrée en maternelle de ma fille, j'ai été représentante de parents d'élèves dans une association à l'échelle nationale et cela a duré pendant plus de vingt ans. De nature curieuse, j'aime le contact avec les gens et j'apprécie de pouvoir apporter mon aide. Sur le plan professionnel, je travaille dans une banque privée à Paris où je suis gestionnaire.

► DEPUIS QUAND FAITES-VOUS PARTIE DU CONSEIL MUNICIPAL ?

C'est mon tout premier mandat au sein d'un Conseil municipal. J'en suis très fière et honorée. J'ai toujours voulu m'investir pour ma ville que j'aime et que j'ai vu grandir. Je me retrouve dans les valeurs de l'équipe de Bruno Fortier par son dynamisme et son engagement. Je suis à l'écoute de chaque parent si besoin et lors de mes permanences en mairie le samedi matin sur rendez-vous.

► QUELLES SONT VOS PRINCIPALES MISSIONS ?

Mon rôle est d'être le contact privilégié entre les familles, les écoles et les différentes structures de la mairie. Je fais systématiquement remonter les besoins auprès de Monsieur le Maire afin de trouver la solution la plus adaptée à chacun. Je suis en relation permanente avec la Direction de l'Éducation, sous la responsabilité de Sandra Riveiros. Il est important de rappeler que cette Direction compte au total 150 personnes et regroupe 5 structures : l'activité scolaire avec les 5 groupes scolaires ; la Petite Enfance ; l'Enfance ; la restauration scolaire et enfin le personnel d'entretien, les ATSEM et les accompagnatrices du midi.

Je participe, avec élus et agents, aux différents conseils d'école des 5 groupes scolaires, aux commissions d'attribution des places en crèche, aux conseils d'administration de l'école Sainte-Marie mais aussi des collèges et lycées qui sont gérés respectivement aux niveaux départemental et régional. Je participe également à l'élaboration des budgets et leurs arbitrages dans les différents groupes scolaires. Je suis à l'écoute de chaque Crépynoise et Crépynois concernant le bien-être de leur(s) enfant(s) qui est ma priorité en tant qu'élue. Dans le contexte sanitaire actuel, un suivi spécifique sur le protocole sanitaire est mené régulièrement pour assurer leur sécurité ainsi que celle des agents au sein de chaque structure.

► QUELS SONT LES PROJETS À VENIR ?

L'un des projets phares est la création d'une « Maison de la petite enfance », à proximité de l'école Jean Vassal. Un lieu d'accueil unique regroupant le Multi-accueil, la Halte-jeux, la Crèche familiale et le Relais Assistantes Maternelles. Cela permettra d'accueillir plus d'enfants avec une meilleure adaptation des horaires et répondra davantage aux besoins des familles.

Pour amorcer cela, nous avons récemment travaillé avec Elise Guilliot, responsable du service Petite Enfance, à la mise en place de nouveaux critères d'attribution pour les places en structures des tout-petits afin d'être au plus juste et de fluidifier le traitement des dossiers.

La digitalisation des groupes scolaires se poursuit. Aujourd'hui 10 classes sont équipées de vidéo projecteurs intégrés et 5 autres le seront pour la rentrée 2021.

La restauration scolaire est un point essentiel pour le bien-être des enfants. Le « mieux-manger » dans les restaurants scolaires est un enjeu capital, c'est pourquoi nous travaillons à favoriser les circuits courts et les produits locaux, toujours en lien avec la loi EGalim.



IRÈNE CRUYPENINCK SOUVENIRS D'UNE ARCHÈRE HORS-PAIR

VOUS AVEZ SANS DOUTE DÉJÀ ENTENDU LE NOM D'IRÈNE CRUYPENINCK. S'IL VOUS ÉVOQUE QUELQUE CHOSE, C'EST PARCE QU'IL A ÉTÉ DONNÉ À LA SALLE MULTISPORTS SITUÉE RUE DES CÈDRES EN HOMMAGE À UNE PERSONNALITÉ CRÉPYNOISE. MAIS ALORS, QUI SE CACHE DERRIÈRE CE NOM ? PORTRAIT D'UNE ATHLÈTE AU PALMARÈS IMPRESSIONNANT.

Les compagnies d'arc tirent leurs origines les plus lointaines des archers présents dans les milices communales et les armées du Moyen-Âge. Elles sont certainement les plus anciens clubs sportifs publics. Les pays anglo-saxons, le Sud-Ouest, la Belgique, le Nord de la France et tout spécialement le Valois demeurent leurs terres d'élection. Déjà en 1937, en France, on ne recensait pas moins de 60 000 tireurs à l'arc.

Née Rousseau le 5 mars 1899 à Crépy-en-Valois, Irène Cruypenninck a marqué l'histoire de l'archerie. Avant le tir à l'arc, elle a d'abord pratiqué la natation, le basket et le patin à roulettes ; une discipline qui lui a valu le titre de championne de Paris. Licenciée à la 1^{ère} Compagnie de Montreuil de 1932 à 1955, elle entra à la 1^{ère} Compagnie de Crépy Sainte-Agathe en 1956. Spécialiste de l'arc classique olympique, elle remporta de nombreuses victoires nationales et internationales, faisant d'elle une véritable pointure dans l'univers de l'archerie.

Irène Cruypenninck avait à cœur de transmettre aux générations futures son amour de l'archerie. Sa grande connaissance du tir à l'arc et des compétitions internationales faisait d'elle une référence. Elle donna également de nombreuses interviews : « Les championnats de tir à l'arc se divisent en deux catégories : la petite distance de 25 à 50 m et la grande distance, de 50 à 70 m. Pour être classée, il faut faire 26 coups d'honneur sur 40 flèches, c'est-à-dire placer 26 flèches sur le centre de la cible. On ne demande aux dames que 13 coups d'honneur », confia Irène Cruypenninck au journal *L'auto* en 1937. Elle fut régulièrement consultée pour son expertise technique et participa notamment aux choix des matériels de tir lors de l'apparition des arcs composites.

Elle resta membre actif de la 1^{ère} Compagnie Sainte-Agathe et tira à l'arc avec passion jusqu'à sa disparition en 1985.

Grâce aux dons de sa fille en 1985 et de ses petits-enfants en 2013, le Musée de l'archerie et du Valois est fier de posséder dans ses collections plusieurs objets lui ayant appartenu. Une vitrine lui est notamment consacrée dans la salle des Traditions de l'archerie.



SES VICTOIRES

- Championne du monde en 1935.
- 14 fois championne de la Ronde « Cibles et Beursault ».
- 7 fois championne de France toutes distances.
- 3 fois championne de France Beursault.
- 33 fois médaillée aux championnats du monde et d'Europe dont 4 fois en or, 12 fois en argent et 17 fois en bronze.



LISTE « À CRÉPY-EN-VALOIS NOTRE PARTI C'EST TOUJOURS VOUS ! »

TEXTE DE P. FAYOLLE

L'exercice de la démocratie locale est dépendante de plusieurs conditions.

Il commence par l'assurance que chaque citoyen se voit offrir un accès à l'information, un droit à l'explication, directement ou par l'intermédiaire des élus qui ont été choisis pour le représenter. C'est pour répondre à ce droit que nous réunissons des commissions, mais aussi des conseils municipaux, maintenant retransmis en direct.

Ensuite vient le temps du débat, de l'échange sur la base des idées, des projets proposés pour la cité. C'est un temps d'écoute et de partage impératif pour qu'émergent les idées les plus proches des aspirations de chacun.

Enfin, le vote permet aux représentants des citoyens, d'exprimer leur adhésion, ou leur rejet d'un projet.

Informé, Débattre et Voter impliquent de participer.

Pourquoi les groupes d'opposition prétendent ne pas être informés, ne pas présenter leur vision pour Crépy-en-Valois et même sanctionner le projet de la majorité, quand 100 % des absents non représentés en sont issus ?

Il est légitime de s'inquiéter du taux d'absentéisme record mesuré lors des dernières élections municipales. Mais peut-il en être autrement lorsque le citoyen, animé par un désir légitime d'opposition, peut constater qu'il a envoyé des groupes de « chaises vides » pour le représenter dans les Conseils municipaux et autres commissions ?

Merci d'interroger vos élus sur l'importance qu'ils accordent à vous représenter afin que soit ravivée notre démocratie locale.

LISTE « UNIS POUR CRÉPY »

TEXTE DE J. CARREL-TORLET

Début avril date à laquelle nous écrivons ces lignes, la situation sanitaire reste inquiétante. Nous avons tous le mauvais sentiment de revivre l'année 2020. Malgré les efforts consentis par tous, le virus circule de plus en plus dans notre ville.

Les élus doivent montrer l'exemple et limiter au maximum les réunions plénières. Pourtant, en 5 jours, nous avons été convoqués à 2 conseils municipaux et 1 conseil de la CCPV.

Bien sûr les collectivités comme les communes et leurs communautés continuent de fonctionner, mais comment parler d'instance démocratique lorsque le quorum est ramené au tiers de l'effectif,

soit 11 conseillers sur les 33 conseillers municipaux ? Pourquoi ne pas utiliser la visioconférence pour respecter à minima la démocratie locale ?

Pourquoi se précipiter dans le contexte actuel et dans l'attente de la décision du Conseil d'État concernant les dernières élections, et mettre à l'ordre du jour la révision du Plan Local d'Urbanisme qui aura des conséquences concernant votre vie pour les années à venir logements, transports et divers services ?

Dans cette période compliquée pour tous, les priorités de l'équipe municipale majoritaire ne sont pas à la hauteur des enjeux et des attentes des crépynois.

LISTE « CRÉPY, "IL EST TEMPS" »

TEXTE NON REÇU

LISTE « CRÉPY POUR TOUS »

TEXTE DE M. HOULLIER

Le sujet du jour est le même depuis plus d'un an : le Covid 19, alors bon, on ne progresse pas beaucoup en terme de remède, puisque nous devons toujours être régulièrement confinés pour limiter la propagation de ce virus.

Par contre, la vaccination avance, et depuis le 16 avril les plus de 60 ans peuvent recevoir leurs piqûres ; puis dans quelques jours ce sera toute la population qui sera autorisée à le faire.

N'hésitez donc pas à contacter le centre de vaccination de Crépy, ou la Mairie si ce numéro ne répond pas, Mr le Maire a indiqué avoir mis en place une structure pour répondre à vos appels. C'est l'unique solution pour nous sortir de cette crise qui dure depuis trop longtemps, d'autres pays comme Israël, les USA, ou l'Angleterre, qui ont choisi de mettre tous les moyens et leurs énergies sur la vaccination en sont déjà sortis et revivent à nouveau normalement.

Bien que nos dirigeants aient pas mal cafouillé depuis le début de cette épidémie, des laboratoires étrangers nous ont redonné espoir en créant ces vaccins, profitons-en, c'est grâce à eux que nous sortirons de cette situation.

Espérons que nous pourrions passer des vacances à peu près normalement, car les mois de juillet et août sont maintenant proches et il serait regrettable d'être encore confiné pendant cette période estivale.

AGENDA

► 26 mai 2022

COURSE DE CAISSES À SAVON REPORTÉE

La course de caisses à savon du jeudi 13 mai 2021 est reportée, sur proposition de l'USC, au jeudi 26 mai 2022.



Retrouvez toute l'actualité sur le site www.crepyenvalois.fr et les réseaux sociaux de la Ville.

SUIVEZ-NOUS :



HÔTEL DE VILLE

2 avenue du Général Leclerc
BP 30337
60803 Crépy-en-Valois Cedex

La Mairie est à nouveau ouverte au public, uniquement sur RDV pris au préalable en appelant le 03 44 59 44 44.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi).

Toutes les demandes d'actes d'état-civil peuvent être faites par courrier, ou via contact@crepyenvalois.fr.

La fabrication et le retrait des passeports et des cartes d'identité ont repris, sur RDV également, au 03 44 59 44 44.

GENDARMERIE

9 avenue des Érables.
24h/24 - 7jrs/7

Bureau ouvert du lundi au mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le jeudi de 9h à 12h et de 16h à 18h, le vendredi de 9h à 12h et de 15h à 20h, le samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h, le dimanche et les jours fériés : fermé le matin. Ouvert de 15h à 18h

Tél. : 03 44 94 50 17

POLICE MUNICIPALE

60 bis route de Soissons.
24h/24 - 7jrs/7 - Tél. : 03 44 59 00 52. Mail : police@crepyenvalois.fr
Service objets trouvés.

SERVICES MÉDICAUX

* MAISON MÉDICALE
20 avenue de Senlis
Tél. : 03 44 87 11 33

* PHARMACIES DE GARDE

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche, un numéro unique : 3237.

* MAISON MÉDICALE DE GARDE

Ouverte tous les samedis de 12h à 20h, ainsi que les dimanches et jours fériés de 8h à 20h. L'accès des patients se fait uniquement par appel téléphonique au Centre 15.

CENTRE DE SECOURS

72 rue Saint-Germain
24h/24 - 7 jrs/7 - Tél. : 03 44 94 75 00
Bureau ouvert de 8h à 12h et de 14h à 18h tous les jours sauf dimanches et jours fériés.

PLANNING FAMILIAL

Permanence tous les 1^{er} samedis du mois de 14h30 à 16h au 1^{er} étage de l'Espace Rameau.

D'autres dates sont disponibles :

* 6 et 20 mai de 14h à 16h

* 3 et 17 juin de 14h à 16h

Tél. : 06 09 10 61 09

Mail : planningfamilial60@orange.fr

Femmes Victimes de Violences :
06 59 24 90 67.

INFIRMIERS

* Maison médicale
Suzanna Robinel, Jean-Marc Eloi,
Sylvie Muller et Sandrine Bourgeois.
Tél. : 03 44 39 53 93

* 53 rue Saint-Lazare

Christine Chemin - Tél. : 03 44 87 06 49
Adeline Deglos - Mobile : 06 50 50 02 79
adeline.deglos.idel@gmail.com

* 1 avenue Sadi-Carnot

Tél. 03 44 94 07 36
Matthieu Merlin - Mobile : 07 86 94 70 48
Florine Vasseur - Mobile : 06 49 17 75 07
Jennifer Magnaudet - Mobile : 06 45 33 24 38
Jocelyne Jupont - Mobile : 06 42 88 06 48

* 16 ter rue Jean Jacques Rousseau

Tél : 03 44 87 07 31
Sophie Jeanne - Mobile : 06 83 93 52 44
Marylise Albert - Mobile : 06 31 85 49 76

* 13 rue André-Marie Ampère

Ophélie Mahé - Mobile : 06 19 90 62 56
Stéphanie Goret - Mobile : 06 35 39 34 92

* 7 avenue Pasteur

Amandine Carpentier-Marot
Mobile : 06 17 38 44 06
Laëtitia Poupart - Mobile : 06 49 77 29 35

* 29 rue Nationale

Adélaïde Tanné et Grégoire Cazé.
Mobile : 06 03 27 94 22
scminfirmierstaze@gmail.com

DU NOUVEAU SUR YouTube

LES CONSEILS MUNICIPAUX SONT
RETRANSMIS **EN DIRECT** SUR
LA CHAÎNE YOUTUBE DE LA VILLE.



VISIONNEZ LE PROCHAIN
CONSEIL MUNICIPAL :
MERCREDI 19 MAI

SUIVEZ-NOUS SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX !

